

Extrait du Procès-verbal du 9 mai 2022

Ou

Copie de Résolution

Corporation Municipale du Village de Tring-Jonction

À la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Tring-Jonction
tenue le 9 mai 2022 et à laquelle étaient présents son honneur le maire

M. Mario Groleau

et les conseillers suivants : M. Joël Giguère, M. Marc Paré, M. Marco Roy et
M. Mario Mathieu.

les conseillers absents : Michel Roy et Mireille Lessard.

La résolution suivante portant le numéro 22-05-127 a été adoptée.

Faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec prévoit à l'article 176.2.2 que le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil;

En conséquence, il est proposé par Joël Giguère et résolu unanimement :

Conformément à l'article 176.1 c.m. le directeur général et secrétaire-trésorier signe et dépose au conseil le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'année 2020, le tout tel que présenté par le vérificateur externe M. Philippe Rouleau, CPA de la firme Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L.

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, un avis public doit être préalablement donné 5 jours avant cette séance. L'avis public a été affiché le 21 avril 2022.

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier au 31 décembre 2021, préparé par Monsieur Philippe Rouleau de la firme Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L., nous indique que les revenus d'investissement et de fonctionnement ont culminé à 3 159 835 \$, les dépenses conciliées sont de 3 088 474 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2021 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 157 166 \$ ce qui porte l'excédent accumulé non affecté à 384 266.80 \$ au 31 décembre 2021.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans son rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, à l'exception de l'évaluation par un organisme contrôlé d'une provision pour assainissement des sites contaminés, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Tring-Jonction au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public».

QUE le conseil municipal désigne le site internet de la municipalité comme moyen de diffusion du rapport.

Adoptée.

EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ CE 10 mai 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. P.' followed by a long horizontal stroke.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER